



Le PG CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

N° 1044
MARS
2023



GRANDE TOMBOLA

AU PROFIT DE LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL



À GAGNER
*Gros lot :
voiture de type Renault Clio*

Voyage pour 2 personnes.
Autres lots à retirer dans
les magasins DARTY :
TV, cave à vins, Trottinette
électrique, vélo électrique,
appareil photo, ordinateur,
Tablette, smartphone.

Règlement de la tombola en dernière page

MUSÉE DES TROUPES DE MONTAGNE

Le Musée des Troupes de montagne est créé le 1er février 1988 par décision du Chef état-major de l'armée de Terre dans l'effervescence commémorative du Centenaire des Troupes de montagne. Il s'enrichit depuis plus de 30 ans de nombreuses acquisitions et de dons faits par les anciens Alpains ou leurs familles. Situé depuis 2009 au fort de la Bastille, le musée est accessible par le téléphérique de Grenoble et ses emblématiques bulles.

Ce musée militaire invite le public à la découverte de l'histoire des soldats de montagne depuis leur création en 1888 jusqu'à nos jours. Une muséographie moderne et une scénographie originale plongent ainsi le visiteur dans l'histoire et le quotidien de ces hommes d'exception.

Reconstitutions à échelle réelle de scènes emblématiques comme celle d'une tranchée de la Grande Guerre, décors, lumières et sons, uniformes et objets restituent aux visiteurs l'expérience vécue par « les diables bleus » de la Première Guerre mondiale, ou encore par les soldats de l'armée invaincue de 1940 : un véritable voyage à travers l'Histoire !

Afin de compléter ses collections, le musée fait appel aux personnes qui disposeraient de tenues militaires, coiffures, médailles, insignes, armes anciennes.

Contact :

Courriel : mtm.bastille@gmail.com

Tél. +334 76 00 92 25

SOMMAIRE MARS 2023

UNE – TOMBOLA

2 – Musée / Vie quotidienne

3 – Editorial / Carnet

4 – 5 – Discours de Madame la Secrétaire d'Etat

6 – 7 – Dans les départements

8 – 9 – Le SNU

10 – 11 – La conférence de Casablanca

12 – Assemblée Nationale / Sénat

13 – Cinéma : Pour la France

14 – Le livre d'Or des militaires français portés disparus en Algérie

15 – Note de lecture / Mots croisés

16 – Règlement de la tombola



VIE QUOTIDIENNE

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec Service-Public.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

- Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.
- Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1er juillet 2023.
- Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).



PLAQUES FUNÉRAIRES

Plaque standard collection Plexiglas 300x150mm



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS

Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

EDITORIAL

de Christian BRETTE,
Membre du comité d'honneur
de la FNCPG-CATM-OPEX

Mes chers amis,

A l'heure où j'écris ces lignes en ce début de mois de février qui nous gratifie d'un soleil radieux et annonciateur d'un printemps peut-être précoce, les événements qui se passent dans notre monde me rendent perplexe et m'entraînent dans une certaine inquiétude.

Sans parler de cette guerre absurde aux portes de notre Europe, que nous pensions à l'abri de tels conflits, voilà que des événements naturels nous amènent à réfléchir sur nos comportements envers cette nature si fragile.

Inattendu ce froid au Canada - 40°, ce tremblement de terre en Turquie et en Syrie...

Alors posons nous la question.

Et si la terre se rappelait aux tristes individus que nous sommes devenus, imbus de nous mêmes, et nous disait : «Je suis là encore aujourd'hui pour vous ramener à la raison car c'est moi la maîtresse du monde. Calmez vos ardeurs et souvenez-vous que je vous ai créés pour

une vie harmonieuse.

Je ne suis pas contre la modernité, mais sachez maîtriser vos ambitions dans le respect de la différence des peuples et de la diversité de cette nature».

Oui mes amis, nous avons cette sagesse au sein de notre fédération, de savoir que le mot humilité est porteur de bon sens.

Il est de notre responsabilité de transmettre à nos petits-enfants cette notion de respect de notre environnement afin d'éviter que cette nature ne se fâche et nous ramène en des temps où tout serait à reconstruire.

Pour conclure, sachons rester humains, gardons les uns envers les autres, quelles que soient nos origines, cette grandeur qui est l'amitié entre les peuples.

Christian BRETTE.



Le CARNET du PG-CATM

NECROLOGIE



Mort de Robert HÉBRAS

Le dernier survivant du massacre d'Oradour-sur-Glane s'est éteint le samedi 11 février à l'âge de 97 ans. Toute sa vie, il aura inlassablement perpétué la mémoire de celles et ceux qui ont succombé lors de ce massacre.

Le 10 juin 1944, alors que l'armée allemande est en pleine déroute, la division Das Reich met tout son village

natal à feu et à sang. Bilan : 643 morts, dont 260 mineurs. Robert HÉBRAS a 19 ans. Il est l'un des rares survivants.

Témoin incontournable de l'histoire de ce village martyr, il a consacré sa vie à entretenir la mémoire des lieux et des disparus. Il s'était fixé un objectif encore plus grand : celui de travailler à la réconciliation franco-allemande.

Robert HÉBRAS était adhérent et Vice-Président de l'Association Départementale de la Haute-Vienne.

Ses funérailles ont eu lieu le vendredi 17 février à 9 h 30 en l'Eglise d'Oradour-sur-Glane, suivies d'une cérémonie officielle à 14 h 30, sur l'Esplanade du Mémorial situé au sein du village martyr en présence de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, Patricia MIRALLES, et du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse, Pap NDIAYE.

Notre Fédération était représentée par le Président de l'Association Départementale de la Haute-Vienne, Gérard POREAU, et le Président de la section d'Oradour-sur-Glane, Alfred MAHE.

Des condoléances peuvent être adressées à l'ADCPG-CATM de la Haute-Vienne (40 rue Charles Silvestre - 87000 LIMOGES) qui transmettra à la famille du défunt.

Le PG-CATM exprime ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.





VŒUX AU MONDE COMBATTANT

Lundi 23 janvier 2023

Patricia Miralles, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants
Seul le prononcé fait foi.

Après deux années marquées par la crise sanitaire de la Covid qui nous ont empêché de nous retrouver tous ensemble, en famille, celle du monde combattant, je suis très heureuse que nous puissions le faire cet après-midi, en présence du ministre des Armées. A fortiori parce que c'est une première pour moi, en tant que membre du gouvernement. Il y a en effet six mois à peine que le Président de la République et la Première ministre ont choisi de me confier le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Je souhaite pour commencer dire ma gratitude à Emmanuel Macron et à Elisabeth Borne pour la confiance qu'ils m'ont accordée et au ministre des Armées, Sébastien Lecornu, pour la bienveillance avec laquelle il m'a accueillie dans ce grand et beau ministère.

Dans ce mandat qui m'a été confié, j'ai choisi d'aller, avant toute chose, à la rencontre des femmes et des hommes qui composent le monde combattant, en consultant leurs associations. J'ai échangé avec les enseignants qui travaillent dans les établissements militaires ou avec les classes de défense. J'ai voulu comprendre la situation de nos soldats blessés, les difficultés que rencontrent leurs familles. Je remercie aussi le ministre de me charger de le représenter régulièrement auprès de nos forces, en France ou comme récemment en Roumanie.

J'ai voulu faire du dialogue et de la concertation plus qu'une démarche politique : une véritable méthode de travail.

Cette écoute et ce dialogue, je les veux au service de l'action. J'ai donc tenu à agir sans tarder pour préserver et améliorer les droits du monde combattant et pour consolider la reconnaissance de la nation à votre égard. Plusieurs avancées significatives ont ainsi déjà été réalisées en 2022.

Avec la revalorisation du point de PMI, sans attendre l'année prochaine. C'est chose faite depuis le 1er janvier, avec une année d'avance.

Avec l'octroi d'une demi part fiscale accordée aux conjoints survivants d'anciens combattants, (ce qu'on appelle communément « la demi part des veuves ») quel que soit l'âge du décès de l'ancien combattant.

Un autre chantier d'importance a beaucoup avancé en 2022 : celui de l'accompagnement des blessés et de leur réinsertion.

Je veux profiter de notre présence dans ces salons de l'Hôtel national des Invalides pour saluer les pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides ainsi que le personnel qui les accompagne avec autant de compétence que de dévouement. L'attention aux blessés est une mission historique du ministère des Armées et le soutien que nous leur prodiguons doit être en permanence amélioré, nos outils pour leur venir en aide sans cesse modernisés et les dispositifs mis à leur service adaptés aux nouveaux besoins. C'est le sens de la place du plan blessés que le président de la République et le ministre des armées ont voulu donner à cette question dans la préparation de la loi de programmation militaire.

Le dispositif ATHOS est un bon exemple de cette capacité collective à améliorer les prises en charge. Grâce à la forte implication de l'armée de Terre dans ce projet, cette excellente idée qui concerne les blessés psychiques, les « sans blessures apparentes », comme on désigne parfois ces soldats souffrants de traumatismes psychiques et psychologiques, a été l'objet d'une expérimentation réussie, qui a montré toute la pertinence du dispositif.

Le dispositif ATHOS a prouvé sa pertinence. Il est donc pérennisé et va

être étendu. Étendu à tous les militaires qui pourront en avoir besoin et étendu géographiquement, sur un territoire plus large.

Cette extension est confiée à l'Office national des combattants et victimes de guerre, qui en assurera le portage, en coopération avec l'IGESA, impliquée depuis son origine. Il existe aujourd'hui trois maisons ATHOS. Deux nouvelles ouvriront leur porte cette année. Et nous allons continuer. Quand une expérience fonctionne et qu'elle est utile, il faut savoir aller de l'avant et placer l'ambition à hauteur des besoins.

Comment ne pas évoquer, en nous retournant un instant sur cette année 2022 qui vient de s'achever, le cycle mémoriel souhaité par le président de la République à l'occasion des 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie et les changements amorcés dans les relations entre la France et l'Algérie ?

L'entretien et la rénovation des cimetières de soldats français, le regroupement de sépultures des soldats morts pour la France, la réhabilitation de monuments ou même leur création, comme celui dédié aux disparus militaires à Port-Vendres ou encore la constitution de groupes d'historiens des deux rives de la Méditerranée, pour mener ensemble des recherches historiques, sont des progrès significatifs qui vont se concrétiser ou s'accroître en cette année 2023. Je prendrai toute ma part dans ce dossier pour que nous puissions construire avec les Algériens une relation d'avenir dans le cadre d'une mémoire enfin apaisée.

Au chapitre des réalisations marquantes de l'année 2022, un dossier pour lequel j'ai, vous le savez, un attachement tout particulier a considérablement progressé : celui des Harkis.

La volonté du président de la République d'aller plus loin et de mener la communauté nationale sur le chemin de l'apaisement a abouti à la loi du 23 février 2023 qui porte reconnaissance de la Nation envers les Harkis. Ce texte est une avancée majeure pour réconcilier les mémoires, sans les confondre ni les opposer, et pour renouer le lien de confiance qui doit exister entre la France et chacun des siens.

Je tiens à saluer les membres de la commission nationale indépendante ainsi que son président, Jean-Marie Bockel, qui tous ont conduit un travail considérable en seulement quelques mois.

Je veux aussi remercier les équipes de l'Office national des combattants et victimes de guerre dont je constate chaque jour l'engagement, dans le traitement des dossiers des Harkis comme dans leurs autres missions.

Les efforts en faveur de la réparation des préjudices subis par les Harkis vont continuer. La dotation pour le financement du droit à la réparation prévue par ce texte de loi va être augmentée de plus de 30% et portée à 60 millions d'euros, contre 46 millions d'euros en 2022. J'ai en outre demandé à ce qu'on renforce les moyens humains et matériels pour l'instruction des dossiers, notamment pour permettre de solder en 2023 les dossiers dont l'instruction est complexe. L'ONACVG va mobiliser cette année 6 agents supplémentaires pour cette mission. Je veillerai personnellement à ce que tout soit mis en œuvre pour tenir ces délais. Le 31 décembre dernier, le président de la République a, dans ses vœux à la Nation, souligné le besoin d'unité et d'engagement des citoyens de notre pays dans cette période où un conflit de haute intensité est réapparu pour la première fois depuis plus de 75 ans sur notre continent. Ce besoin de cohésion et d'engagement passe, j'en suis convaincue, par la proximité. Vous le savez, je suis une élue de terrain.

Je sais l'importance d'être au contact direct des Français et je veux aller à leur rencontre pour promouvoir le monde combattant et développer des actions mémorielles, au plus près des citoyens. Je souhaite donc décentraliser dans nos régions plusieurs des cérémonies nationales de commémoration. Cette année 2023 sera également marquée par d'autres célébrations, comme celles du 80^{ième} anniversaire de la création du conseil national de la Résistance et du début de la Libération du territoire national, en Corse. Nous mettrons en valeur de grandes figures de la résistance comme Jean Moulin, Pierre Brossolette ou les combattants de l'Affiche rouge. Nous rendrons hommage aux troupes et au parcours du maréchal Juin, avec la libération de la Tunisie, de la Corse et les premiers succès alliés en Italie. Nous célébrerons aussi le 100^{ième} anniversaire de l'allumage de la flamme du soldat inconnu sous l'arc de Triomphe. L'année à venir verra également la mise en valeur de plusieurs de nos hauts lieux de la mémoire nationale, avec un effort qui portera notamment sur le mémorial des guerres d'Indochine à Fréjus ou celui de la prison de Montluc à Lyon. La mémoire nationale passe encore par ses archives et le travail de préservation mené par le Service Historique de la Défense. Cette année verra l'inauguration de nouveaux locaux à Châtellerault dans la Vienne. Les 60 kilomètres linéaires de stockage de ce bâtiment flambant neuf accueilleront une bonne part des documents qui seront déménagés du Fort de Vincennes. La mémoire nationale s'incarne dans les musées du ministère des Armées, à travers leurs collections comme leur programmation culturelle, scientifique et pédagogique. Après l'inauguration du musée de Troupes de Marine à laquelle j'ai eu plaisir de participer à Fréjus en août dernier avec le ministre des Armées, ce sera au tour du Musée national de la Marine de faire peau neuve et d'accueillir, d'ici la fin de cette année, ses premiers visiteurs sur la colline de Chaillot dans un écrin intégralement rénové et renouvelé. Le musée de l'Armée, l'un des plus visités de la capitale, verra la poursuite des travaux de sa modernisation dans le cadre de la phase 1 du projet Minerve. Les domaines de la recherche universitaire et de l'enseignement de défense ne seront pas en reste. Peut-être savez-vous que les tout premiers Etats-généraux de l'Histoire militaire auront lieu dans quelques jours à Balard, en étroite collaboration avec le monde universitaire. Dans le cadre d'un partenariat nouveau et inédit entre la Fédération nationale André Maginot, l'Union des blessés de la Face et de la tête et la Direction de la mémoire, de la culture et des archives nous allons pouvoir renforcer le soutien aux enseignants qui portent des projets pédagogiques exceptionnels consacrés aux conflits contemporains. Merci à ces associations de se soucier ainsi de transmission et de formation. La transmission, elle doit continuer à emprunter des chemins nombreux et divers. Il y a quelques jours au Grand Rex à Paris à un ciné-concert intitulé « D'une guerre l'autre, 1914-1945 », a rassemblé 2 200 lycéens et collégiens, accompagnés de leurs professeurs. La captation réalisée par l'ECPAD va permettre de valoriser cette remarquable réalisation. En matière de transmission à la jeunesse, il faut souligner tout ce que nous devons aux enseignants, véritables hussards de la République. Leur engagement permet de former une jeunesse plus vigilante face aux dangers de notre époque et plus sensibilisée aux enjeux de défense. Je souhaite tout particulièrement remercier les 500 équipes pédagogiques qui à travers la France portent les classes de défense et avec elles les équipes de la Direction de la mémoire, de la culture et des archives comme celles de la Direction du Service national et de la Jeunesse, chacune dans leur domaine.

Le renforcement du lien entre l'armée et les jeunes générations restera une de mes priorités cette année. Nous connaissons tous l'intérêt de la jeunesse pour la préservation de notre planète. Le ministère des Armées n'est pas en reste des grandes politiques nationales en matière de transition écologique et de transition énergétique. Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, m'a confié la charge de ce dossier à la fois ambitieux et très concret ! Il s'agit notamment d'intégrer ces dimensions à tous les travaux d'infrastructures conduits par les services du ministère, notamment ceux qui concernent l'amélioration des conditions de vie de nos militaires, et de faire savoir que le ministère a une action résolue en la matière. Plan ministériel Climat et Biodiversité, Stratégie ministérielle de la performance énergétique de 2020, Plan d'accélération des mesures de sobriété énergétique et d'exemplarité de 2022, Stratégie ministérielle sur les déchets : voilà

l'ensemble des transitions sur lesquelles nous nous engageons. Dans le domaine du soutien aux blessés, et même plus largement comme le dit sa devise, pour « Aidons ceux qui restent », 2023 sera l'année d'une véritable révolution pour l'œuvre nationale du Bleuets de France. Un fond de dotation vient d'être créé pour le Bleuets. Il va garantir désormais l'indépendance de la gouvernance de cette institution héritée de la Première guerre mondiale, et faciliter les appels à la générosité du public. Fille, petite -fille et arrière-petite-fille d'anciens combattants, je suis très attachée au Bleuets de France et déterminée à en faire un outil de cohésion nationale avec nos blessés, avec les pupilles, avec les veuves de combattants et avec les victimes du terrorisme. Je veux pour cela faire mieux connaître le Bleuets de France, à l'image de ce qu'est le Poppy dans le monde anglo-saxon, et en faire un symbole fort de la résilience et de notre unité nationale. Je veux que tous les citoyens de notre pays soient fiers de porter le Bleuets au revers de leur veste, exactement comme le sont les combattants lorsqu'ils portent leurs médailles. Je tiens tout particulièrement à saluer la présence de Frank Leboeuf et de la ligue professionnelle de football qui depuis des années soutient le Bleuets. Je travaille à ce que d'autres fédérations sportives nous rejoignent et je sais que Franck Leboeuf est prêt à jouer un rôle plus important encore à nos côtés. Il n'attend que notre coup d'envoi.

Avant de conclure, je veux dire un mot rapide aux membres de mon cabinet qui partagent avec moi, je le sais, la conviction que la défense du monde combattant et la promotion des forces morales de la nation sont des sujets cruciaux pour notre pays. Ils ne ménagent pas leur peine pour remplir ces missions. A toutes et à tous, merci pour l'engagement dont vous faites preuve depuis six mois.

Enfin, Je souhaite pour terminer rappeler l'importance sans pareille des associations du monde combattant avec lesquelles je suis en contact quotidiennement. En entretenant et en renforçant la camaraderie et la fraternité d'armes (...), en épaulant ceux qui traversent des moments difficiles et en perpétuant de cette façon l'entraide et la solidarité nouées pendant les années de service (...), en œuvrant à préserver et à transmettre notre mémoire collective, si nécessaire pour la cohésion de la nation (...). Je vous livrais il y a un instant ma volonté de déployer dans les territoires les actions de soutien au monde combattant et de promotion de la mémoire. Les associations locales et les délégations régionales des grandes associations disposent pour cela d'une énergie remarquable. Leur maillage territorial est, je le sais, d'une aide déterminante pour porter les dispositifs et organiser les célébrations partout, y compris dans les territoires parfois un peu oubliés ou dans les territoires ruraux. Vos associations sont tournées vers l'avenir. Que vous remplissiez une mission de passeurs de mémoire afin que les valeurs et la connaissance passent d'une génération à l'autre. Que vous réfléchissiez à la perpétuation de vos messages et à l'avenir même de vos structures. Je vois que vous vous êtes emparés avec diligence de ce sujet. Enfin, avant de vous adresser des vœux, j'en ai un à formuler, du fond du cœur. Je souhaite que les différentes associations parviennent à se coordonner entre elles quand elles organisent leurs grands événements et qu'elles m'adressent leurs invitations. Cela évitera, j'en suis sûre, bien des malentendus et des procès d'intention...

Lorsque je vous regarde toutes et tous, vous, les artisans essentiels de ce lien entre les armées et la nation que le président de la République souhaite préserver et enrichir, vous les passeurs de la mémoire combattante auprès des jeunes générations, je mesure la chance que nous avons de pouvoir nous appuyer sur vous. Vous êtes des acteurs précieux de la préparation des Français aux enjeux de défense nationale et de la conservation des forces morales de notre Nation.

Votre engagement sans faille au service du monde combattant est indispensable pour soutenir et accompagner nos militaires. Pour tout cela, je forme pour nous tous des vœux collectifs d'engagement, des vœux d'ambition, des vœux de solidarité et de bienveillance. A chacune et chacun d'entre vous, je souhaite plus personnellement la santé, le bonheur et l'accomplissement de vos rêves. Tous ensemble, faisons de 2023 une année de succès et de progrès pour le monde combattant et une année de promotion de notre cohésion nationale. Vive la République, Vive la France.

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Ex Seine-et-Oise – Tacoignières / Houdan



Monsieur Adrien WATREMEZ est né le 01/02/1922 à DOUAL (59).

Orphelin à 6 ans, il fut pupille de l'Assistance Publique.

A 17 ans, il s'engage volontairement pour la durée de la guerre et sera affecté à la 111ème Batterie du 1er RAD.

Démobilisé le 07/08/1940, il intègre les FFI dans la région de CAMBRAI (59) avec à son actif plusieurs faits de sabotage notamment sur les trains et voies ferrées. Il s'occupe aussi du ravitaillement des résistants.

Adrien WATREMEZ est décédé le 19 juillet 2022 dans sa 101ème année.

Étaient présents à ses obsèques les représentants de la section ACPG-CATM de Tacoignières/Houdan (78). La photo date de 1990 – Adrien Watremez est au centre de celle-ci.

📍 Loir-et-Cher – Montdoubleau / Cormenon



A la demande de Monsieur GOURDET Jean, une réunion a eu lieu chez lui en présence des membres de la section de MONTOUBLEAU-CORMENON, de Monsieur Claude NURET, Président Départemental du Loir-et-Cher, Madame Marie DROUILLET, Présidente Déléguée du Loir-et-Cher et Monsieur Dominique LEAUTEY, Vice-Président du Loir-et-Cher.

Ce dernier après 12 années à gérer la section de MONTOUBLEAU-CORMENON a décidé de quitter la section.

A ce jour la section de MONTOUBLEAU-CORMENON n'ayant plus de Président, celle-ci sera reprise sous tutelle par le Département du Loir-et-Cher.

Nous avons eu le plaisir de décorer Monsieur GOURDET Jean de la Médaille de Fidélité et de la Médaille d'honneur gravée de la Fédération Nationale ; médailles en récompense de ses nombreuses années au sein des ACPG CATM.

Monsieur GOURDET Jean reste Président d'Honneur de la section de BAILLOU, ou il a été Président durant 15 ans.

📍 Cher – Dun/Auron



Le 5 décembre dernier, à l'issue de la cérémonie d'hommage aux morts pendant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie, deux Porte-Drapeaux de la Section Cantonale de DUN/AURON ont été honorés.

Leur fidélité et leur dévouement ont été récompensés par la remise d'un insigne à Mr Alain PETITFILS demeurant à VORNAY pour 3 années dans cette fonction et Mr Marc DERRIEN demeurant à CHALIVOY MILON pour 15 années d'engagement assidu et exemplaire.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité avant le traditionnel repas regroupant une centaine de personnes a permis de féliciter chaleureusement nos deux adhérents.

📍 Nord – Raillencourt Sainte-OLLE



Samedi 28 janvier, le groupement des AC/PG CATM réunissant les sections de CAMBRAI, RAILLENCOURT SAINTE-OLLE, SAILLY LEZ CAMBRAI ont procédé à leur 50ème assemblée générale, forte de 85 adhérents.

Le président M Michel DEZ, après le mot d'accueil a fait observer une minute de silence et recueillement en mémoire des adhérents disparus au cours de l'année 2022. Après avoir suivi l'ordre du jour, des médailles ont été décernées.

Médaille de fidélité à Monsieur DANJOUX Daniel, la médaille du combattant à Monsieur Guy FONTAINE, une médaille de reconnaissance AC/PG CATM à Monsieur Bernard de NARDA Maire de la commune de Raillencourt Ste Olle, qui lui-même a remis au président Monsieur DEZ Michel la médaille de la jeunesse et des sports en remerciement de son engagement associatif.

Et pour clôturer cette assemblée, le traditionnel verre de l'amitié.

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Ile-et-Vilaine – La Chapelle du Lou du Lac



Célébration des 105 ans de notre adhérent ancien combattant et prisonnier de la guerre 39/45. S'il n'est pas le seul ancien combattant de la seconde guerre mondiale dans le département, il est le plus ancien de ces derniers.

Joseph DEMAY, est né le 25 octobre 1917 à MÉDRÉAC (35) dans la ferme de ses parents. Mobilisé à 21 ans, il est envoyé au front où un camarade est mort à ses côtés. Il a été fait prisonnier, a «circulé» trois jours en train sans manger puis, admis au stalag 1A en Autriche, il a été désigné pour travailler dans une ferme autrichienne. Il déclare notamment « les allemands c'étaient des gars comme nous » !

Aujourd'hui en maison de retraite, il dit : « je fais mon lit et ma chambre seul car il y a des vieux à la maison de retraite, les dames ont beaucoup de travail et moi je ne suis pas vieux, voilà ! »

La sculpture « 105 ans Joseph » a été réalisée par notre adhérent Rémy LEGAULT. Elle lui a été remise par les responsables de notre section, avec des friandises.

Photo prise le jour même de ses 105 ans, en présence de sa famille et du maire de LA CHAPELLE du LOU du LAC, sa commune de résidence avant d'entrer en maison de retraite.

📍 Martinique – Le Lamentin

Monsieur Raymond Minin a été fait chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère des Armées.

Bien que le décret date de janvier 2021, cette remise de la médaille de l'Ordre National du Mérite a été retardée pour raison sanitaire dans tout le département. Cérémonie qui a eu lieu finalement le 16 juillet 2022 à 16 heures.

Les deux petits-fils du récipiendaire ont présenté la médaille au Président de la section Martinique, à savoir Monsieur Daniel Sylvestre, pour débiter la cérémonie (à signaler que le parrain désigné officiellement pour raison de santé a été dans l'impossibilité d'assister le récipiendaire).

La Marseillaise, puis l'hymne national de l'Ordre, ont marqué le début de la cérémonie en présence de Madame Josette Manin, députée, de Monsieur Pierre Samot, maire honoraire de la ville du Lamentin, de Monsieur le président du Tribunal administratif de la Martinique, de Monsieur Patrick Kollela, directeur de l'Office des anciens combattants, de Monsieur Maurice Orsinet, chargé du protocole au monument aux morts de Fort-de-France, ainsi qu'en présence de nombreux anciens combattants et de leurs présidents.

Il revint à Monsieur Sylvestre le soin de présenter le récipiendaire suivi de l'historique de l'Ordre par le compagnon Max Battery.



La fille du futur décoré, Madame Marie-Clotilde Charlec, a retracé en des termes bien précis le parcours de son père depuis ses études agricoles à Nancy (section préparatoire Ingénieur des Travaux agricoles) jusqu'à son départ pour le CI 37ème RI de Sarrebourg en 1960, son séjour en Algérie, à la frontière tunisienne, jusqu'au 28 octobre 1962, date de sa libération et son retour à la vie civile où il est nommé technicien d'agriculture à la Direction de l'Agriculture de la forêt à Fort-de-France.

Ce fut ensuite la remise de la médaille de l'Ordre National du Mérite et les remerciements aux invités d'honneur par le nouveau compagnon, suivis du verre de l'amitié.

📍 Haute-Garonne – Toulouse

Comme cela est prévu depuis 1993, date à laquelle le président Bernard Ravidat a été élu, nous organisons et assistons à plusieurs cérémonies des quartiers toulousains le 11 Novembre de chaque année.



Jean-Marie Contal vice-président de notre association départementale, comme il le fait depuis quelques années, a assuré les cérémonies de ces quartiers de Toulouse (15) en présence des enfants des écoles en particulier l'école Michelet qui en délègue plus de 200 dans le quartier St Aubin. La photo ci-jointe en témoigne.



LE SNU

QUATRE ANS

APRÈS SON

LANCEMENT

Le gouvernement souhaite renforcer le lien avec les anciens combattants, les associations mémorielles et patriotiques

A l'occasion de son séjour à bord du Porte-avion Charles de Gaulle les 19 et 20 décembre 2022, Emmanuel Macron en a profité pour marquer sa volonté de faire appel aux militaires et anciens militaires pour « renforcer les forces morales de la nation, en particulier de la jeunesse », à travers son projet de Service national universel (SNU), sans citer les anciens combattants. Pourtant, l'ONaCVG a participé à la conception mais aussi à l'expérimentation et au déploiement de l'un des six modules consacrés à « Défense et mémoire » lors de la genèse du SNU en 2019.

Lors de sa campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron s'était engagé à recréer un moment de rencontre et de cohésion pour tous les jeunes âgés de 15 à 16 ans autour des valeurs de la République. « La suppression du service militaire par Jacques Chirac, justifiée par la professionnalisation de notre armée a laissé un vide. La raison d'être du SNU est simple, devenir ce véritable creuset républicain, réunissant l'ensemble d'une génération – garçons comme filles – au-delà de leurs différences sociales, culturelles ou territoriales » indiquait Gabriel Attal alors secrétaire d'Etat à la jeunesse qui avait œuvré à sa mise en place, après une année d'expérimentation. Le service national universel (SNU) est un projet de société qui poursuit quatre objectifs pour que le jeune devienne acteur de sa citoyenneté : faire vivre les valeurs républicaines, développer la culture de l'engagement, renforcer la cohésion nationale et accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Les activités du séjour de cohésion (de 12 jours) ont été structurées, dès le départ, autour de 6 modules obligatoires déclinés à travers 7 thématiques communes à tous les centres, dont une Journée Défense et Mémoire nationale, élaborée par le ministère des Armées pour mieux connaître les enjeux internationaux et de mémoire, la place de la France dans le monde, être sensibilisé aux bases de la résilience et découvrir le monde des armées et des corps en uniforme, relevant de la thématique défense, sécurité et résilience nationales. « Travailler sur la mémoire combattante peut également être utilisé comme un vecteur d'engagement et d'implication dans la vie citoyenne locale. C'est l'exemple du service national universel (SNU), qui permet notamment un « engagement mémoriel » volontaire dans les territoires, par exemple autour des HLMN (hauts lieux de la mémoire nationale) comme le Mont Valérien. Les associations d'anciens combattants se sont toutes dites intéressées à l'idée de participer plus activement au SNU dans les modules dédiés à la mémoire » constatait-on au ministère.

LA JOURNÉE DEFENSE ET MEMOIRE

La journée défense et mémoire (JDM) du séjour de cohésion, est une journée « clés en main » spécialement conçue et mise en œuvre par le ministère des Armées et sa direction du service national et de la jeunesse (SGA/DSNJ). Elle est composée de trois modules : Défense, mémoire et résilience. Ces modules visent à faire découvrir le monde de la Défense et ses enjeux avec des activités adaptées aux jeunes : un jeu de plateau collaboratif « Décision Défense », des ateliers en extérieur pour apprendre à s'orienter, se protéger et alerter en situation de crise, et un diorama « Explique-moi une cérémonie » pour inviter les jeunes à s'impliquer davantage dans les cérémonies patriotiques. Elles ont mobilisé tous les acteurs du ministère des Armées (notamment les animateurs militaires d'active et de réserve, les membres bénévoles de l'IHEDN et des civils de la direction du service national et de la jeunesse). Tous ont permis la transmission des valeurs de cohésion, d'esprit d'équipe et d'engagement pour créer un temps de rencontre mémorable et renforcer l'esprit de défense. Au cours des trois séjours de cohésion organisés en février, juin et juillet 2022, 31 000 jeunes ont pu suivre l'une des 250 journées défense et mémoire (JDM) organisée par le ministère des Armées

« Nous voulons davantage de partenariat associatif » indiquait Sarah El Haïry, secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, lors de son audition sur le service national universel, au Sénat le 27 septembre 2022 en parlant de « renforcer le lien avec les anciens combattants, les associations mémorielles et patriotiques » en citant « la fondation Maginot, qui a beaucoup participé aux séjours, réalise des expositions, élabore des projets pédagogiques, propose des jeux, mais surtout compte des gens passionnés. Je vous invite à discuter avec les maires qui ont vu la participation aux cérémonies de jeunes en uniforme fiers de lever un drapeau, de chanter une Marseillaise ou de participer à des actions avec les anciens combattants ou les associations mémorielles » témoignait-elle.

LA CONTRIBUTION DE L'ONaCVG

Lors de l'expérimentation en 2019, l'ONaCVG a non seulement déployé un groupe de cinq personnes pour participer à la conception et à l'expérimentation du module dans des lycées franciliens, mais également plus d'une quarantaine d'agents sur tout le territoire (pour la plupart des référents régionaux mémoire, des agents du département mémoire et citoyenneté de la direction générale, des membres des équipes des hauts lieux de la mémoire nationale mais aussi quelques directeurs départementaux), afin d'animer l'ensemble des sessions du



module mémoire qui devaient se tenir sur les 13 départements de la préfiguration, pour un total de 2500 jeunes concernés.

Il a été ensuite convenu en lien avec la DMCA et la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ), pilote de la Journée défense et mémoire (JDM), que le module mémoire sera raccourci de deux à une heure et que son animation serait confiée à des agents civils de la défense qui auraient au préalable été formés par les agents de l'ONACVG. Plusieurs sessions de formation ont été organisées au cours des années 2020 et 2021 et un accompagnement étroit des animateurs a été mis en place, avec la conception également de documents d'accompagnement. Outre l'implication dans les formations des animateurs, les directeurs départementaux peuvent être présents le jour du module mémoire en soutien aux animateurs, sans pour autant se substituer à eux. Par ailleurs, ils sont les interlocuteurs de référence en matière de mémoire dans les comités de pilotage locaux, sous la direction du préfet et de l'inspecteur d'académie de l'éducation nationale

LE MODULE MEMOIRE

Le module mémoire se compose de deux séquences, un film de quelques minutes sur l'histoire et les mémoires des conflits contemporains, réalisé par le ministère des armées, dans lequel le travail de mémoire et de transmission et son importance pour « faire société » et pour le lien armées-Nation, est abordé. S'en suit une discussion de quelques minutes avec les jeunes pour les faire réagir sur le propos du film et partager leur propre expérience du travail de mémoire, et ce que cela représente pour eux. Puis le module se termine sur une animation de la mallette « Explique-moi une cérémonie », dans laquelle les jeunes sont sensibilisés au sens, à l'organisation et au protocole d'une cérémonie commémorative. A l'issue de l'animation, matérialisée par un plateau central qui symbolise la place communale du monument aux morts et des figurines qui représentent les différents acteurs de la cérémonie, les jeunes doivent recréer et incarner la cérémonie par un jeu de rôle.

Lors de ce séjour de cohésion, des veillées ou des temps libres peuvent également être prévus, lors desquels l'ONACVG a pu mettre à disposition d'autres outils et matériel pédagogique que les jeunes ont pu consulter, comme certaines de ses expositions thématiques sur les conflits contemporains

Outre l'animation « Explique-moi une cérémonie » qui est comprise dans le module mémoire, chaque séjour de cohésion s'ouvrait ou se terminait sur une cérémonie à laquelle les jeunes participaient. Idéalement, ces cérémonies se faisaient lors de Journées nationales commémoratives (il en existe 12 dans son calendrier), qui marquent chacune l'hommage de la nation à des combattants ou à des victimes des conflits contemporains. En 2019, le séjour de cohésion ayant eu lieu en juin, les jeunes volontaires avaient pu participer à la journée du 18 juin. La centaine de jeunes du SNU de la Côte d'Or avaient pu découvrir l'ONACVG, son histoire et ses missions, au cours d'un riche échange de deux heures avec le directeur départemental du service, et plus généralement évoquer et échanger avec eux sur différents thèmes, notamment la citoyenneté, l'engagement, les valeurs de la République, les commémorations, le devoir de mémoire...

100 JEUNES ACCUEILLIS EN STAGE à l'ONACVG

En Juin 2022, le service de l'ONACVG 90 a rencontré la cohorte du SNU du Territoire de Belfort pour les sensibiliser au devoir de mémoire au travers de jeux et d'une exposition. Lors d'un rallye au fort du Salbert, regroupant entre autres la police nationale, la gendarmerie, l'armée de Terre, la Marine nationale, le service a animé un atelier autour de l'exposition « Capitaine Mattler, footballeur et résistant ». Les jeunes stagiaires ont pu découvrir le parcours de cette figure locale, haut en couleur, joueur emblématique au Football Club Sochaux-Montbéliard et résistant Terrifortain. Au travers du livre « Au cœur de la Seconde Guerre mondiale : de Toulouse au front Biélorusse », créé par Sonya Beyron, référente régionale mémoire d'Occitanie, les jeunes ont pu se glisser dans la peau d'un pilote de chasse, et en apprendre davantage sur la Résistance. En Saône-et-Loire, un stand aux couleurs du Bleu de France a été monté avec la participation de jeunes porte-drapeaux pour la cérémonie. Les jeunes ont participé à un exposé sur l'histoire du Bleu de France, ses missions et les valeurs qu'il porte. Ceux-ci ont été ensuite invités à participer à l'une des missions d'intérêt général proposées par les services départementaux de l'ONACVG, notamment celles qui visent à faire la promotion du Bleu de France dans leur commune ou établissement scolaire.

La phase 2 du SNU se compose en effet pour l'instant d'une mission d'intérêt général (MIG) à réaliser dans une association, structure ou institution durant 84 heures perlées ou 12 jours consécutifs. Depuis 2019, l'ONACVG a accueilli plus d'une centaine de jeunes en mission dans ses services départementaux. Ils ont pu découvrir toute l'étendue des missions de l'Office et participer à des projets mémoriels en valorisant des lieux de mémoire (nécropoles nationales et hauts lieux de la mémoire nationale), en collectant des témoignages d'anciens combattants et de victimes de guerre, en participant à la création de dispositifs de médiation et de transmission pédagogique, en commençant une formation de porte-drapeau, etc.

« L'implication de l'ONACVG qui a été importante, est essentielle à tous les niveaux, aussi bien nationalement que localement, car son maillage territorial et son expertise mémorielle ont permis d'ancrer le module dans des réalités locales et dans celles des jeunes volontaires. Une implication plus forte dans le cadre de la montée en puissance de ce programme nécessiterait beaucoup plus de moyens humains » indique-t-on à l'ONACVG qui ajoute « que cela soit lors de la phase 1 ou 2, les associations du monde combattant ont pu être associées afin de partager leur expérience et leur témoignage auprès des jeunes volontaires, notamment en lien avec l'ONACVG. Certaines associations ont également pu accueillir des jeunes en mission d'intérêt général ».

Paul Philippart

80 ANS DE LA CONFÉRENCE DE CASABLANCA

La tentative vaine de réconciliation de Gaulle et Giraud retiendra l'histoire

Voilà 80 ans s'est tenu, du 14 au 24 Janvier 1943, la conférence de Casablanca (Maroc) à l'hôtel Anta afin de préparer la stratégie des Alliés après la Seconde Guerre mondiale. Décidée par Franklin Roosevelt président des USA et Winston Churchill, Premier ministre britannique, lesquels avaient invité Joseph Staline qui déclina à cause de la bataille de Stalingrad, les généraux Henri Giraud proposé par les États-Unis comme chef des forces alliées françaises, et Charles de Gaulle qui jouait ce rôle depuis 1940 et était soutenu par les Britanniques et les Soviétiques, qui ne prirent aucune part aux discussions d'ordre militaire. En-dehors des décisions concernant l'invasion de la Sicile, du reste de l'Italie et de l'aide apportée à l'URSS, le but de cette conférence était également de réconcilier les deux généraux français, et c'est cette tentative qu'a retenu l'histoire

Elle a donné lieu à un psychodrame, car de Gaulle commença par refuser d'aller à Casablanca. Ce qui donna lieu à l'une des conversations orageuses - Il y en eut durant cette période - entre le Général et Churchill aux Chequers, qui ne voulait contrarier Roosevelt en aucun cas, et le menaça de paralyser les activités françaises libres en Grande-Bretagne d'où de Gaulle se tenait en liaison avec la résistance française, et de ne plus reconnaître que Giraud comme chef des Français au combat. De Gaulle avait été le premier à proposer à Giraud une rencontre, après la mort de l'Amiral Darlan sans d'ailleurs recevoir de réponse. Ce qu'il lui reprochait. De Gaulle a dû céder et venir à Casablanca. Sur l'insistance de Churchill, il y rencontra Giraud dans une atmosphère particulièrement tendue. Pour motiver de Gaulle, Churchill lui déclara, en français : « Mon Général, si vous m'obstaclez, je vous liquiderai ! ». Une fois de Gaulle parti, Churchill, parlant de lui, déclara à Lord Moran : « Son pays a abandonné la lutte, lui-même n'est qu'un réfugié, et si nous lui retirons notre appui, c'est un homme fini. Eh bien, regardez-le ! non mais regardez-le ! On croirait Staline avec deux cents divisions derrière lui ».

De Gaulle s'indigna notamment que Giraud ait accepté que la garde de la conférence soit confiée à des troupes exclusivement américaines, commandées par le Général Patton, et il obtint qu'un détachement français de l'armée d'Afrique leur soit associé avant de commencer tout débat.

Les deux hommes d'État anglo-saxons qui soutenaient ostensiblement Giraud exhortèrent les deux généraux français à l'union, ce qui aurait dû se traduire, selon leurs vœux, par la subordination du général de Gaulle à Giraud, qui était plus ancien dans le grade et commandait bien plus d'hommes.

Aucun accord ne put être trouvé sur place même si de Gaulle, pour faire plaisir à Roosevelt, accepta de serrer la main de Giraud devant les photographes (les deux généraux durent répéter plusieurs fois ce geste pour que les photographes parviennent à le reproduire, tant leurs poignées de mains furent brèves). Cependant, Roosevelt, qui s'était vivement fait critiquer par l'opinion et les médias américains lorsqu'il avait maintenu Darlan au pouvoir en Afrique du Nord par ce qu'il avait appelé des « expédients militaires » (military expedencies), avait besoin de cette poignée de main, pour faire oublier le maintien en Afrique Française du nord des lois vichystes par l'administration de Giraud, auquel il donnait son appui.

Le commandement des forces militaires en Afrique du Nord

Les Alliés s'accordèrent sur ces termes sur plusieurs points lors de cette conférence : Exiger la reddition sans condition des puissances de l'axe, poursuivre leur aide à l'Union soviétique, envahir la Sicile, puis le reste de l'Italie, dès la fin des combats en Tunisie... D'ailleurs, l'un de ces objectifs était de régler le problème du gouvernement de l'Afrique du Nord (AFN) et d'Afrique Occidentale française (AOF). En effet, alors que l'opération Torch du 7-8 novembre 1942 a permis la reconquête d'une partie des territoires français d'Afrique du Nord (les combats se poursuivant néanmoins en Tunisie), la situation politique dans les territoires libérés restait très confuse : dans un premier temps, le protectorat du Maroc et de l'Algérie resta partiellement administrés par des lois et des fonctionnaires issus du régime de Vichy, sous l'autorité conjointe de l'amiral Darlan (certes passé du côté américain et nommé Haut-commissaire de France résidant en Afrique du Nord par Eisenhower dès novembre) et du général Giraud, commandant des forces militaires en Afrique du Nord. Après l'assassinat de Darlan le 24 décembre 1942, Giraud, soutenu par les Alliés, a exercé son autorité sur l'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale française. Il a été vivement contesté auprès des anglais et des Américains par de Gaulle, qui se considérait plus légitime pour exercer le pouvoir au nom de la France

L'une des décisions a été de confier la direction conjointe à Giraud et de Gaulle de l'ensemble des forces françaises en guerre (il semble qu'à cet effet, Giraud a demandé la libération des chefs de la résistance, arrêtés sur son ordre le 30 décembre 1942, et une certaine libéralisation de son régime). Ce qui fut le cas de juin à novembre 1943, les deux généraux étant co-présidents du Comité Français de

Libération nationale. Giraud a été cependant évincé par de Gaulle, qui l'a privé progressivement de toute responsabilité, politique puis militaire, au sein des forces alliées

La conférence de Casablanca fut suivie des conférences du Caire, de Téhéran, de Yalta et de Postdam.

Il s'agit tout d'abord d'une rencontre entre égaux : les quatre hommes sont placés sur un même plan (littéralement et au figuré), discutant sans que l'on décèle des marques de hiérarchie plus ou moins protocolaires. Même si l'attribution du pouvoir sur les terres françaises récemment libérées dépend in fine de Roosevelt et Churchill, ces derniers ont besoin d'un commandement français à la fois symbolique et réel. Giraud est effectivement nommé Commandant en chef français civil et militaire quelques jours après.

La rencontre est aussi présentée comme décisive. Les attitudes sont graves et sérieuses, qui disent que l'on règle ici des questions de la plus haute importance (suite des opérations en Afrique et en Italie, organisation du gouvernement de l'Afrique française) entre dirigeants de premier plan. Enfin, dans le contexte tendu de l'opposition

pour le pouvoir entre de Gaulle et Giraud, certains détails semblent intéressants.

D'une part, on remarque que les deux généraux et les deux hommes politiques sont disposés alternativement : ce qui exprime à la fois l'idée que la réunion ne confronte pas d'une part les Alliés et de l'autre les français qui prendraient leurs instructions, mais aussi que Roosevelt et Churchill jouent ici un rôle de médiateur pour obtenir qu'ils s'unissent enfin. On peut d'ailleurs noter que Giraud est plus proche de Roosevelt qui a décidé de sa venue et le soutient quand Churchill, qui a difficilement convaincu de Gaulle à participer à la conférence malgré la présence de Giraud se tient au côté de ce dernier.

D'autre part, et alors que la conférence de Casablanca est plutôt destinée à obtenir un accord entérinant l'autorité de Giraud sur de Gaulle en ce qui concerne la région, il semble que le chef du Comité National français de Londres soit déjà en train de prendre une place centrale, discutant d'égal à égal avec les deux chefs Alliés, tandis que Giraud apparaît plus à la périphérie, un rien emprunté, dans une posture plus docile.

P.P



BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le **PG CATM**

Je désire m'abonner au journal national "**LE PG-CATM**" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "**LE PG-CATM**", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Nicolas Dupont-Aignan (Non inscrit – Essonne) concernant la prise en charge des dépenses de santé des anciens combattants

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 17/01/2023 (Page 399).

Le transfert en 2010 à la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) de la gestion des prestations de soins médicaux gratuits et des dépenses d'appareillage prévues par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que l'ordonnance n° 2015-1781 du 28 décembre 2015 portant recodification du CPMIVG, ont été sans incidence sur les règles de prise en charge des soins applicables avant cette réforme. La doctrine de prise en charge des dépassements d'honoraires reste définie par les mêmes règles. Ainsi, le montant du remboursement reste encadré par la réglementation de l'assurance maladie (code de la sécurité sociale), qui prévoit un tarif de référence (« tarif de responsabilité ») fixé par l'assurance maladie pour chaque acte, dispositif ou médicament comportant des caractéristiques identiques. Néanmoins, pour remédier à un décalage croissant, à partir des années 1990, entre les tarifs pratiqués par les professionnels de santé et les plafonds de prise en charge définis par l'assurance maladie, le ministère des Armées a aménagé des dérogations ciblées pour les militaires blessés, destinées à réduire, voire à supprimer, le montant du reste à charge. Ces dérogations ont notamment concerné le remboursement de certains dispositifs médicaux (aide auditive, optique médicale, etc). Les cas de prise en charge intégrale concernent plus particulièrement les fauteuils roulants, les orthèses et les accessoires d'orthopédie. Ces dérogations continuent à s'appliquer aujourd'hui. Ces dérogations étaient précédemment consenties selon des modalités propres à chaque direction départementale des anciens combattants, occasionnant une différence de traitement selon le lieu de résidence du pensionné. Le transfert de compétence à la CNMSS, en 2010, a permis une uniformisation des pratiques. La prise en charge des dépassements d'honoraire dépend ensuite du statut du demandeur. Dans le cadre d'un titulaire de la pension militaire d'invalidité (PMI), s'il voit certaines de ses dépenses de santé non ou insuffisamment remboursées, il peut saisir, avec l'aide de la cellule d'aide aux blessés, la Commission des secours et des prestations complémentaires (CSPC), placée auprès de la CNMSS. La création de cette commission est une réponse apportée à la non application systématique du principe de gratuité des soins afin de faire prendre en charge sur justificatifs les dépassements. Le fait qu'ils aient pu être adressés par un praticien militaire tout comme l'absence de spécialistes dans le secteur géographique de repli constituent des éléments qui favorisent la prise en charge à 100 %. Le coût de la consultation est inclus dans les frais qui peuvent être remboursés. Dans le cadre d'un militaire victime d'une affection présumée imputable au service (APIAS), la CNMSS prend également en charge à 100 % des tarifs de remboursement de la sécurité sociale, les dépenses de santé exécutées en milieu civil, consécutives à un accident de service ou à une maladie professionnelle. En cas de dépassement d'honoraire ou de presta-

tion non conventionnée, le militaire blessé, avec la cellule d'aide aux blessés, peut solliciter l'autorisation de dépassement ou de prise en charge auprès du service de santé des Armées. Si une partie des frais ne devaient pas être pris en compte, le militaire peut se tourner vers la commission des recours des militaires (CRM). Enfin, la CNMSS octroie des secours pour combler le poids relatif des dépenses restant à la charge de l'assuré et ainsi éviter un renoncement aux soins pour des motifs financiers. Elle vient ainsi au soutien des militaires en difficulté financière par l'attribution d'une aide, lorsque la dépense représente un montant non négligeable, de nature à déséquilibrer le budget. Il peut s'agir de frais non remboursables liés à de nouvelles techniques médicales ou de frais insuffisamment remboursés en prestations légales. Ils permettent également d'améliorer la prise en charge des aménagements de domicile, de véhicule ou des aides techniques, liés à une situation de handicap.

SENAT

Questions Réponses

Question de M. Jean-Louis Masson, sénateur de la Moselle, à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant les inscriptions figurant sur les monuments aux morts.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 12 /01/2023 (Page 168).

Il ressort des dispositions de l'article L. 515-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, seul texte régissant l'inscription des noms sur les monuments aux morts, que lorsque la mention « Mort pour la France » ou « Mort pour le service de la Nation » figure sur l'acte de décès du défunt, l'inscription de son nom sur un monument de sa commune de naissance ou de son dernier domicile est obligatoire. Lorsque l'acte de décès comporte la mention « Mort pour la France », le nom du défunt peut également être inscrit sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument. Les conditions d'inscription des noms des défunts qui ne se trouvent pas dans l'une ou l'autre des situations prévues par ces dispositions ne font l'objet d'aucun texte, laissant ainsi à l'autorité communale toute latitude pour admettre que d'autres noms y soient apposés, à la condition qu'une telle inscription ne fasse pas perdre au monument son caractère et sa nature (Tribunal administratif de Poitiers, 19 décembre 2019- n° 1802123 / Cour administrative d'appel, Nancy, 4^{ème} chambre, 7 décembre 2021 – n° 19NC02624). Enfin, pour palier d'éventuelles omissions, une demande d'inscription doit être adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux. L'Office national des combattants et victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services territoriaux ou des associations ayant intérêt à agir.

CINÉMA :

« Pour la France », d'Alger à Saint-Cyr

Dans son film sorti le 8 février, le cinéaste Rachid Hami raconte avec tact et intensité comment la mort de son frère lors d'un « bahutage » il y a 10 ans a secoué sa famille algérienne, mais aussi une partie de la hiérarchie militaire française...

« Pour la France » de Rachid Hami s'ouvre sur le « Chant des Africains » entonné par de jeunes officiers en première année de l'école de Saint-Cyr Coëtquidan, avant qu'ils ne soient forcés à plonger dans l'eau glacée d'un étang, boots aux pieds, avec casque et treillis, pour « rejouer » de nuit le débarquement de Provence au son de la Walkirie de Wagner et sous la seule lumière d'un projecteur qui va bientôt s'éteindre... Un « exercice » mal encadré par des élèves de deuxième année, qui sera fatal à Aïssa, 23 ans, victime de ce « bahutage » selon le terme consacré pour ne pas dire « bizutage », un rituel d'intégration normalement interdit, et pourtant toléré au nom de la tradition, par la prestigieuse mais très conservatrice école militaire. Seul Arabe de sa promotion, arrivé enfant en France avec son frère et sa mère fuyant la guerre civile des années 90 en Algérie, Aïssa (incarné par le charismatique Shain Boumedine) était un modèle d'intégration, diplômé de Sciences-po et voulant pousser loin son adhésion à sa nouvelle patrie en intégrant l'élite militaire française jusqu'au sacrifice. La direction de l'école proposera d'abord à la famille de lui rendre hommage aux Invalides, avant que la hiérarchie n'intervienne en rappelant qu'il faudrait être tombé au combat pour cela.

Alors comment réparer la faute de l'armée qui a laissé faire, et ne semble vouloir prendre aucune sanction à la hauteur du drame ? Une sorte de suspense s'installe dans ce bras de fer entre la famille et les autorités, tandis que la dépouille du jeune homme, revêtu de son uniforme de saint-cyrien, attend que son sort soit scellé, recevant la visite de ses proches. Parmi eux son père, gendarme algérien qui avait fait le choix de rester au pays, accusant son épouse de rejoindre l'Etat qui les avait colonisés. Mais ce sont surtout les rapports avec son frère Ismaël, superbement incarné par Karim Leclou, véritable double

du réalisateur (qui a changé les prénoms mais s'est largement inspiré de son histoire familiale), qui sont le fil conducteur du film. Notamment au travers de flashes-back qui vont de leur enfance à Alger jusqu'à Taipei, où Aïssa apprend le mandarin et a rencontré une jeune Taïwanaise... Tout oppose les deux garçons, car Ismaël a un parcours de vie très chaotique quand Aïssa n'est que droiture, sous le regard d'une mère sévère qui semble parfois ignorer son rejeton le moins brillant. Elle est incarnée par Lubna Azabal, parfaite, loin des clichés de la mama maghrébine au grand cœur : sa quête de vérité n'en est

que plus poignante. Le film n'est d'ailleurs pas un règlement de compte avec l'institution militaire, un général incarné par Laurent Laffite, soutient activement la famille, et l'hommage des officiers musulmans au jeune sous-lieutenant est particulièrement émouvant.

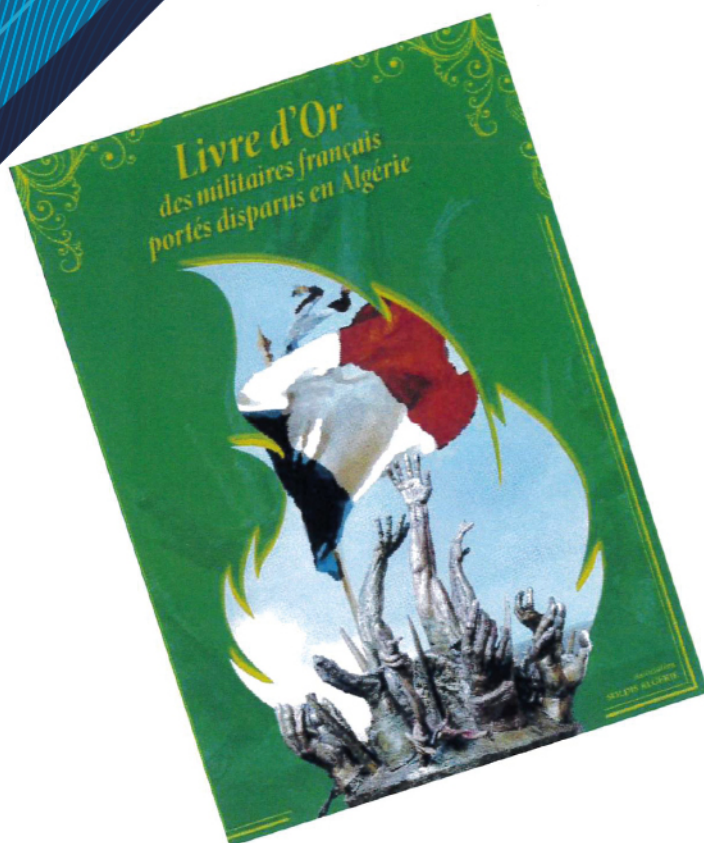
Certains critiques ont d'ailleurs reproché au cinéaste l'absence de colère dans son film, et comme une froideur. C'est pourtant tout le contraire : il rend un bel hommage à ce frère qui s'était construit avec talent une identité française, prêt à mourir – mais pas de cette façon bien sûr – pour son nouveau drapeau...

Le marathon judiciaire qui suivra est simplement évoqué juste avant le générique de fin, il durera 8 ans : en janvier 2021, le tribunal correctionnel de Rennes a condamné à de simples peines avec sursis pour homicide involontaire,

sans inscription au casier judiciaire, trois des sept accusés, les autres étant relaxés. Un seul officier aura plaidé coupable. Un général qui avait déclaré, regrettant de ne pas avoir quitté l'armée : « Un élève est mort parce que j'ai manqué de force morale ». Mais le beau film de son frère Rachid Hami, loin de tout esprit de vengeance, en est rempli.

Jean-Marie Chazeau





LE LIVRE D'OR

des militaires français

portés disparus

durant la guerre d'Algérie

Ce livre de 850 pages est le résultat d'un impressionnant travail de recherches menées durant dix ans par l'Association SOLDIS ALGERIE auprès de nombreux centres d'archives en France.

Il comporte une première partie présentant le dossier des disparitions de militaires en Algérie, décrivant la méthodologie employée par SOLDIS et la nature des différentes recherches effectuées, et aboutissant à de nombreux tableaux chiffrés et à plusieurs listes nominatives, selon les différents cas.

Ce LIVRE d'OR est aussi un Mémorial, réunissant les fiches individuelles consacrées à chaque disparu et rassemblant la plupart des données connues sur le cas de chacun.

Il peut être acquis (dans la limite du stock disponible) en adressant le bon de commande ci-dessous, accompagné d'un chèque de 30 euros (port compris) à l'ordre de SOLDIS ALGERIE, et adressé à

SOLDIS ALGERIE 15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX



(à découper)

BON DE COMMANDE

à adresser à SOLDIS ALGERIE 15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

NOM Prénom

Association d'appartenance (éventuelle) :

Adresse postale

Code postal Ville

Tél. Courriel

☐ commande exemplaire du LIVRE d'OR des militaires disparus en Algérie

☐ joins un chèque dex 30 euros = euros (à l'ordre de SOLDIS ALGERIE)

Le (date)

(signature)



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 251

HORIZONTALEMENT

- 1 - Objet d'expériences
- 2 - Myriapodes des lieux humides - Fut à l'origine d'une fièvre
- 3 - Fait partie d'un cercle - Il bout à 2100 °C - Alter égo d'une bande dessinée de Alain Saint Ogan
- 4 - Glisse sur une planche - La berceuse commence à faire son effet
- 5 - Son œuvre fut toute violente « l'enterrement de la sardine » ou dramatique « Le 2 mai » - Ne représente que peu d'intérêt
- 6 - Sigle usité dans les ambassades - Même incomplet on peut boire un coup dessus - Participe passé du verbe rire
- 7 - La tragédie de Catilina l'est en six
- 8 - Patriarche hébreu - Sert à lier - Les grecs attribuent son invention à Apollon
- 9 - Tous les faits et gestes chez le notaire doivent y être consignés - Précise la destination chez Uber Union Européenne
- 10 - Orchestre fondé en 1861

VERTICALEMENT

- A - Nous pouvons le trouver en bon ou mauvais - Les burgraves le vidaient d'un trait
- B - Désert rocheux - Arbrisseau du Pérou
- C - Demi-mesure empirique d'évaluation - Plusieurs groupes de huit bits
- D - Adverbe de lieu - Première épouse de Jacques II d'Angleterre - Pour être utile il est préconisé de le retourner
- E - Ville de Wurtemberg - A soi
- F - Cédé moyennant finance au présent - Pareil
- G - Défini la spécialité - Espèce de frêne qui donne la manne - Permet de lire dans le noir
- H - Marque la surprise
- I - Regarder de la tête au pied avec affectation - Peu importe le sens il est sans tache
- J - Unité de travail - Fait partie de la famille

DIAGONALE

- A à J - L'invité du mois.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 250

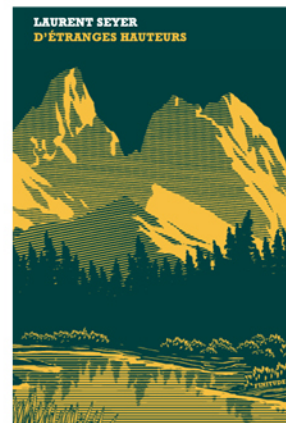
HORIZONTALEMENT

- 1) DEMORALISE
- 2) ELISE - ONAC
- 3) BON - BANANE
- 4) OGIVES - PAR
- 5) BE - OTAGE
- 6) ISSUE - ORS
- 7) ELSA - COL
- 8) ERRA - LAURE
- 9) ROGNEES - TU
- 10) METISSEES

VERTICALEMENT

- A) DEBOBINER
- B) ELOGES - ROM
- C) MINI - SERGE
- D) OS - VOULANT
- E) REBETES - EI
- F) ASA - ALES
- G) LON - GO - ASS
- H) INAPERCU
- I) SANA - SORTE
- J) ECERG - LEUS

NOTE de LECTURE



D'ÉTRANGES HAUTEURS DE LAURENT SEYER.

Un roman paru en Octobre 2022, qui fait revivre le repli de l'hôpital FFI de l'Alpe d'Huez dans le massif des Grandes Rousses en août 1944.

Jean est seul, caché par quelques pierres sur le flanc de la montagne. La colonne de blessés et les derniers maquisards rescapés ont dû le laisser là. Amputé de la jambe gauche quelques jours plus tôt, il les retardait trop. Il a mal, peur et soif. Alors il se raccroche au souvenir de sa jeune femme, à sa fille qui vient de naître et qu'il ne connaît pas encore. Il ne regrette pas vraiment de s'être engagé, mais quand même, il n'avait pas imaginé ça. La mort, il y a pensé, bien sûr. Mais on fait quoi, estropié, unijambiste à vingt-trois ans ? Jean regarde le soleil se lever, il est si beau sur la montagne ce matin encore. Cinquante ans après la mort d'un père qu'il a à peine connu, Laurent Seyer lui offre une nouvelle vie et, par le prodige du roman, comble les blancs laissés par la mémoire.

La presse en a parlé :

« Le récit glisse en un souffle ininterrompu jusqu'à la dernière phrase » (Le Figaro Magazine)

Broché : 19 €
Format : 13cm x 19cm
Nombre de pages : 256

Editions Finitude
21, rue Laharpe
33110 LE BOUSCAT
05 56 79 23 06
editionsfinitude@free.fr

Le PG CATM

72^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
MARS 2023 - N° 1044
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
« Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre »
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : S. AUFFREDOU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fnpcg-catm.org - Internet : www.fnpcg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



REGLEMENT DE LA TOMBOLA

Article 1 : La FNCPG-CATM (Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc - OPEX - Veuves - Sympathisants) dont le siège est situé au 6 rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS organise une Grande Tombola Nationale au cours de l'année 2023 dans le cadre de ses actions humanitaires.

Article 2 : Les profits réalisés à l'occasion de cette tombola seront intégralement reversés à la Fondation Apprentis d'Auteuil pour soutenir les enfants et les jeunes en difficulté qu'elle accompagne. Une convention fixant les modalités de ce soutien financier a été signée entre la FNCPG-CATM et la Fondation Apprentis d'Auteuil et sera déposée à l'étude JD et Associés, Commissaires de Justice, sise 121 rue de la Pompe à PARIS (75016).

Article 3 : Le tirage au sort de la Grande Tombola Nationale sera effectué le dimanche 3 septembre 2023 à partir de 15h30 au siège national de la FNCPG-CATM en présence et sous le contrôle d'un Commissaire de Justice de la SCP JD et Associés, ainsi que des membres du Bureau Fédéral et d'un représentant de la Fondation Apprentis d'Auteuil. En cas de survenance d'un événement extérieur rendant impossible la réalisation de ce tirage au sort à la date initialement prévue, il est expressément prévu que le tirage au sort sera reporté à une date ultérieure avant la fin de l'année civile 2023.

Article 4 : La date d'ouverture de la souscription de billets de tombola a été fixée au 11 janvier 2023 minuit et la date de clôture de la souscription de billets de tombola est fixée au 31 juillet 2023 minuit.

Article 5 : L'âge minimum requis pour participer est fixé à 18 ans acquis au jour de la souscription du billet.

Article 6 : Les lots à gagner au tirage au sort figurent ci-dessous suivis de leur valeur estimée :

- 1er lot : une voiture de type Renault Clio (19.000€)
- Second lot : un voyage d'une semaine pour 2 personnes en Croatie, billets d'avion compris (2000€)
- Les autres lots par ordre de tirage sont les suivants :

un téléviseur écran plat (800€),
un vélo électrique (750€),
un appareil photo (500€),
un ordinateur portable (500€),
un smartphone (500€),
une cave à vins (500€),
une trottinette électrique (300€),
une tablette tactile (200€).

Article 7 : Suite au tirage au sort, les lots seront remis aux différents gagnants, sur présentation de leurs pièces d'identité dans les locaux de leur association départementale.

Article 8 : Le prix unitaire de chaque ticket est fixé à 2 €. Les tickets sont proposés par carnets de 5 tickets. Les carnets seront adressés aux Associations Départementales (AD) à charge pour ces dernières de les répartir auprès de leurs adhérents aux

fins de mise en vente. Pour chaque ticket vendu, il devra impérativement être indiqué sur la souche, le numéro du département de l'AD ainsi que le nom patronymique et le prénom du souscripteur et à titre facultatif son numéro de téléphone ; ces informations seront temporairement conservées par le Président de la FNCPG-CATM et définitivement détruites dans un délai calendaire de 12 mois suivant la date de tirage au sort.

Article 9 : Les souches des tickets vendus doivent être renvoyées par les AD, date de la Poste faisant foi, ou déposées au siège de la FNCPG-CATM avec le paiement correspondant avant le 31 juillet 2023 minuit. Ce paiement peut être effectué par chèque bancaire provisionné ou postal établi à l'ordre de « FNCPG-CATM Tombola Nationale » ou par virement bancaire dont le titre devra faire figurer le numéro du bulletin correspondant. Dans l'hypothèse d'un paiement par virement, le RIB de la FNCPG-CATM sera communiqué sur simple demande de l'AD. Les souches réceptionnées des tickets vendus seront disposées dans une urne afin qu'elles participent au tirage au sort. Les tickets (et leurs souches) non vendus seront détruits avant le tirage au sort.

Article 10 : Toute souche de ticket qui ne serait pas libellée correctement au regard des dispositions de l'article 8 sera considérée nulle et sera en conséquence écartée du tirage au sort.

Article 11 : La liste des gagnants du tirage au sort paraîtra dans le journal mensuel « Le PG-CATM » du mois d'octobre 2023. La liste des gagnants du tirage au sort sera également librement accessible sur le site internet de la FNCPG-CATM et sera affichée dans les locaux de la FNCPG-CATM jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 12 : Les lots devront impérativement être réclamés par le titulaire du billet gagnant au siège national FNCPG-CATM avant le 31 décembre 2023 minuit. Passé cette date la propriété de tout lot non réclamé sera définitivement transférée à la FNCPG-CATM.

Article 13 : Le présent règlement figure intégralement dans le numéro du mois de mars 2023 du journal « Le PG-CATM ».

Article 14 : Le présent règlement est déposé à l'étude JD et Associés, Commissaires de Justice, sise 121 rue de la Pompe à PARIS (75016).

Article 15 : Le présent règlement est librement accessible sur le site internet de la FNCPG-CATM et sera affiché dans les locaux de la FNCPG-CATM jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 16 : Les Membres du Bureau Fédéral et les salariés de la FNCPG-CATM, ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation du présent jeu, ne peuvent en aucun cas concourir personnellement au tirage au sort de la tombola qui interviendra le dimanche 3 septembre 2023.

Article 17 : Un compte bancaire spécifique a été ouvert à la BNP Paribas par la FNCPG-CATM aux fins de collecter les fonds récoltés au cours de cette opération.

Article 18 : La FNCPG-CATM souhaite Bonne Chance à tous les participants.